

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

PRÈS DE 10 000 CRHA ET CRIA

PARTICIPENT ACTIVEMENT À L'ÉQUILIBRE
ENTRE LE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS
ET LA RÉUSSITE DES ORGANISATIONS.

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

À propos de l'Ordre

Regroupant près de 10 000 membres, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés est la référence en matière de pratiques de gestion des employés. Il assure la protection du public et contribue à l'avancement de ses membres CRHA et CRIA. Par ses interventions publiques, il exerce un rôle d'influence majeur dans le monde du travail au Québec. L'Ordre participe ainsi activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des employés.

Pour en savoir plus, visitez portailrh.org.

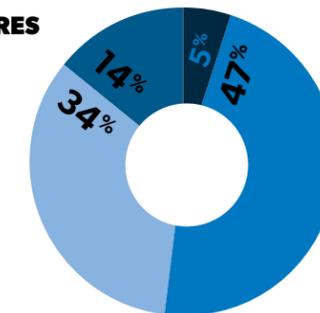
LES CRHA ET LES CRIA

En plus de maintenir un climat sain propice à la croissance de l'entreprise, les CRHA et les CRIA permettent de limiter les coûts cachés reliés à certaines lacunes organisationnelles. Ils sont des professionnels experts dans les divers champs de la profession :

- La gestion stratégique des ressources humaines et de l'organisation
- La gestion du développement des compétences
- La gestion de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail
- La gestion des relations du travail
- La gestion de la rémunération globale
- La gestion de la dotation
- La gestion du développement organisationnel

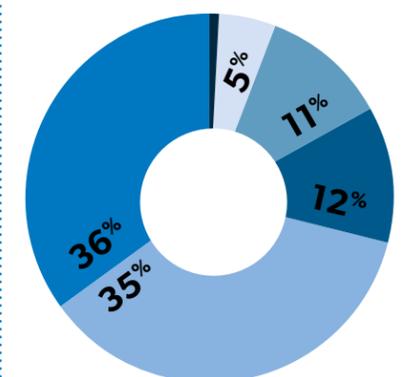
L'ÂGE DE NOS MEMBRES

- 25 ans et moins
- 26 à 40 ans
- 41 à 55 ans
- 56 ans et plus



SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Électricité, gaz, aqueduc
- Fonction parapublique
- Fonction publique
- Industrie manufacturière (transformation)
- Autres
- Services



NOMBRE DE MEMBRES PAR :

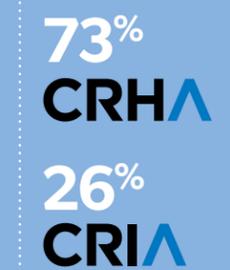
SEXE



STATUT DE PRATIQUE



TITRE PROFESSIONNEL



Présentation

**MONSIEUR JACQUES
CHAGNON**
PRÉSIDENT
**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

Monsieur le Président,

Veillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Maître Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

**MAÎTRE STÉPHANIE
VALLÉE**
MINISTRE DE LA
JUSTICE ET MINISTRE
RESPONSABLE DE
L'APPLICATION DES LOIS
PROFESSIONNELLES

Madame la Ministre,

Veillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Chantal Bilodeau, CRIA

Présidente du conseil d'administration

**MAÎTRE JEAN PAUL
DUTRISAC**
PRÉSIDENT
**OFFICE DES
PROFESSIONS DU
QUÉBEC**

Monsieur le Président,

Veillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Chantal Bilodeau, CRIA

Présidente du conseil d'administration

Table des matières

3

À propos
de l'Ordre

12

Notre équipe

19

Comité
de la formation

21

Comité de révision

4

Présentation

14

Le conseil
d'administration

19

Comité de la
formation continue

22

Conseil
de discipline

6

Rapport de la
présidente

15

Activités du conseil
d'administration

19

Activités de
formation
organisées
par l'Ordre

23

Usurpation
de titre réservé

16

Comité
des équivalences

8

Les principaux
projets

18

La délivrance
des permis

20

Comité d'inspection
professionnelle

24

à

39

États financiers

10

Nos membres

21

Activités du syndic

Rapport de la présidente



« LA PROTECTION DU PUBLIC ET LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION REPOSENT EN GRANDE PARTIE SUR LA MISE À JOUR ET LE REHAUSSEMENT CONSTANT DES COMPÉTENCES, RÉALISÉS PAR LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE. »

— Chantal Bilodeau, CRIA

Cette année fut particulièrement significative pour moi. D'une part, parce qu'elle marque la fin de mon mandat en tant qu'administratrice et présidente, et d'autre part, parce qu'elle a vu le terme d'activités majeures pour l'Ordre :

- la fin de la 1^{re} période de référence du programme de formation continue;
- la planification stratégique 2012-2015.

Ainsi, s'agit-il de mon dernier rapport en tant que présidente du conseil d'administration. Ce bilan se veut donc la rétrospective de la dernière année et aussi un témoignage de reconnaissance envers les administrateurs, les employés de l'Ordre et tous les membres qui, par leur participation, rendent possibles le développement de notre profession et la réalisation concrète de nos projets.

Je veux remercier les membres pour cette collaboration qu'ils offrent si généreusement quand nous faisons appel à eux. Je pense, entre autres :

- au sondage pour la préparation de la prochaine **planification stratégique**;
- à divers **dossiers spéciaux**, comme celui sur la civilité qu'ils ont grandement enrichi;
- à l'identification **d'activités réservées**, qui nous a permis de mener à terme plus rapidement notre réflexion.

Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente du conseil d'administration

Les principaux projets

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

L'Ordre a entamé cette année le projet d'identifier des activités réservées aux CRHA et CRIA. Conformément à la nouvelle description du champ d'exercice, les activités définies viendront spécifiquement assurer la protection du public. Pour l'analyse des activités réservées potentielles, un groupe de travail coordonné par l'Ordre a :

- considéré les préjudices associés à plusieurs actes professionnels des CRHA et CRIA;
- cherché à savoir si les activités identifiées présentaient un niveau de complexité qui requiert des connaissances spécialisées en RH et en RI.



IMPLICATION DES MEMBRES DANS LES COMITÉS

Pas moins de 52 membres CRHA et CRIA se sont impliqués cette année dans les différents comités de l'Ordre. Nous les remercions chaleureusement de leur soutien inestimable.



RELATIONS PUBLIQUES

L'Ordre ou les titres CRHA ou CRIA ont été mentionnés **549 fois** dans les médias au cours de la dernière année.

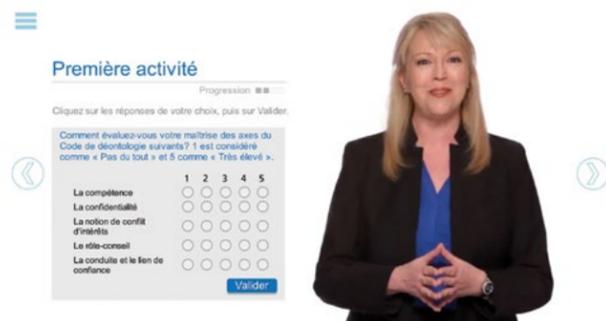
33% PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



DÉONTOLOGIE

La formation *La déontologie au cœur de la pratique* a été revue, améliorée et mise en ligne en septembre dernier. Pour aider les membres à y voir plus clair, elle présente plusieurs situations réalistes susceptibles de se produire dans les milieux de travail et qui font appel à notre sens éthique. Nous sommes fiers d'annoncer que cette formation a remporté le prix *Coup de cœur TI* du Réseau Action TI, dans le cadre de son Concours des OCTAS.

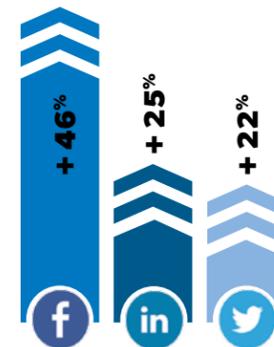
VISIONNÉE PAR PRÈS DE
5800
membres
DEPUIS SEPTEMBRE 2014



MÉDIAS SOCIAUX

Chacune des plateformes de médias sociaux exploitées par l'Ordre a connu une progression constante en 2014-2015 :

- Facebook rassemble 9750 abonnés
- LinkedIn regroupe 16 500 membres
- Twitter intéresse 3287 personnes



FORMATION CONTINUE

L'offre d'activités de formation, colloques, rendez-vous et congrès est constamment bonifiée et augmentée pour appuyer les membres dans l'atteinte de leurs objectifs de formation continue. L'année 2014-2015 était d'ailleurs la dernière d'une première période de référence.

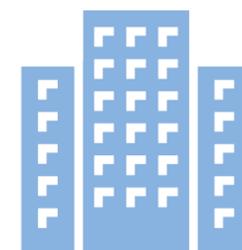
Le congrès a connu une fois de plus un énorme succès et une nouvelle série de conférences virtuelles – la *Collection Coups de cœur RH* – a été offerte gratuitement à tous les membres qui renouvelaient leur adhésion.



SEMAINE DES RH

La Semaine des ressources humaines vise principalement à reconnaître la contribution des travailleurs au succès des entreprises du Québec.

La 2^e édition s'est tenue du 28 avril au 2 mai 2014 et a attiré 121 entreprises et organismes qui ont inscrit les activités réalisées pour souligner l'événement.



121
ENTREPRISES
ET ORGANISMES

RELÈVE

Des présentations, des journées carrière, des commandites et différentes activités de réseautage. Tous les efforts nécessaires sont déployés pour que les futurs professionnels se sentent bienvenus et trouvent leur place au sein de la communauté RH et RI.

Du côté des étudiants, nous avons, au cours des derniers mois, privilégié l'appellation FUTURS CRHA | CRIA à celle d'étudiants RHRI, ce qui correspond davantage à une réalité inclusive que l'Ordre tient à favoriser.

FUTURS
CRHA | CRIA

Nos membres

TABLEAU DES MEMBRES

MEMBRES DÉTENANT UN PERMIS INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2015 SELON LA CLASSE

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de permis délivrés
Membres réguliers	9269
Membres retraités	206
Membres en congé de maternité	289
Membres professeurs	69
Total	9833

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	107
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	131
03 Capitale-Nationale	1103
04 Mauricie	236
05 Estrie	219
06 Montréal	4512
07 Outaouais	296
08 Abitibi-Témiscamingue	135
09 Côte-Nord	77
10 Nord-du-Québec	19
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25
12 Chaudière-Appalaches	334
13 Laval	425
14 Lanaudière	246
15 Laurentides	383
16 Montérégie	1406
17 Centre-du-Québec	89
99 Hors du Québec	90

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE, S'IL Y A LIEU, SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres	Nombre de membres détenant un permis	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Membres réguliers	9269	530 \$	1 ^{er} avril 2014
Membres retraités	206	106 \$	1 ^{er} avril 2014
Membres en congé de maternité	289	265 \$	1 ^{er} avril 2014
Membres professeurs	69	265 \$	1 ^{er} avril 2014

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et p de l'article 94 du Code des professions.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance de certificats d'immatriculation.

Aucune cotisation supplémentaire ou spéciale n'a été demandée.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU EN 2014-2015, SELON LE TYPE

Type d'inscription	Nombre
Total des inscriptions	9833
Premières inscriptions	818

L'Ordre n'a pas d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension.

L'Ordre n'a pas suspendu ni révoqué de permis.

Notre équipe



DIRECTION GÉNÉRALE

Florent Francoeur, CRHA,
président-directeur général

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Francine Sabourin, CRHA,
directrice, développement
de la profession

Catherine Bédard, CRHA, conseillère,
développement des compétences

Mélissa Bolduc,
chargée de projet, événements

Stéphanie Brault, CRHA,
conseillère, développement
des compétences

Jean-René Caron,
technicien, formation en ligne

Justine Delisle, CRHA,
conseillère, affaires publiques

Marie-Christine Pinglot,
agente, développement
de la profession

Angélique Deschamps-Emery, agente,
développement professionnel

Laura Moncy,
agente, développement professionnel

Alexandre Dumouchel, CRHA,
conseiller, développement
des compétences

Danièle Léger,
agente, formation continue

Morgane Macé,
agente, formation continue

Dominique Nadeau,
coordonnatrice, événements

Julie Coutu,
coordonnatrice, événements

Imane Ech-Chouyekh,
conseillère, expérience client

Virginie Maheux, CRHA,
conseillère, ressources humaines et
développement des compétences

Isabelle Torres, CRIA,
conseillère, ressources humaines et
développement des compétences

ADMISSION ET QUALITÉ DE LA PRATIQUE

M^e Sarah Thibodeau,
directrice, admission et qualité
de la pratique, secrétaire de l'Ordre

Marie-Hélène D'Aoust,
conseillère, accès à la profession

M^e Edith Rondeau,
conseillère juridique

Geneviève Hélié,
technicienne, normes professionnelles

Alix Faure,
agente, admissions

Olivier Deschênes,
stagiaire

Geneviève Bouchard,
analyste en contenu RH

COMMUNICATIONS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Bruno Dupuis,
directeur, communications
et solutions numériques

Marie-Claude Bordeleau,
analyste d'affaires

Daisy Vera,
technicienne, analyse de données

Élise Briosi,
chargée de projet, marketing

Marilyne Brosseau,
édimestre

Julie Carrière,
coordonnatrice, promotion

Rozane Gratton,
coordonnatrice, solutions numériques

Noémie Ferland-Dorval,
conseillère, communications

Marie-Ève Girard, CRHA,
conseillère, marketing

Amélie Brassard,
conseillère, marketing

Damien Meunier,
conseiller, marketing

Roxanne Brousseau,
coordonnatrice, marketing

Norbert Zielinski,
représentant,
développement des affaires

Kelly Guizonne,
agente, recrutement des membres

FINANCES ET ADMINISTRATION

Krzysztof Kuzniar,
directeur, finances et administration

Johanne Dufort,
agente, administration
et logistique des formations

Magali Dulac,
technicienne, comptabilité

Fatima Mahyou-Bouchet,
agente, inscriptions

Liette Morin,
secrétaire-réceptionniste

Corinne Pagé,
coordonnatrice,
service d'offres d'emploi

Geneviève Pagé,
agente, comptabilité et administration

Stéphane Savoie,
contrôleur

Rima Choghri,
agente, renouvellement

Le conseil d'administration

PRÉSIDENTE

Chantal Bilodeau, CRIA
Élue au suffrage des administrateurs
Entrée en fonction le 15 mai 2013

MEMBRES DU CA, PAR RÉGION, ET LA DATE DE LEUR ENTRÉE EN FONCTION

BAS-SAINT-LAURENT, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CAPITALE-NATIONALE, CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

M^e Gilles Rancourt, CRIA (élu), 11 mai 2010

MAURICIE, OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Philippe Legault, CRIA (nommé), 25 mars 2015

Anca Florina Neagu, CRHA (élue), 14 mai 2014

ESTRIE ET MONTÉRÉGIE

Manon Perreault, CRHA (élue), 14 mai 2014

Linda Richard, CRHA (élue), 15 mai 2012

MONTRÉAL ET LAVAL

Chantal Bilodeau, CRIA (élue), 27 mai 2009

Richard Blain, CRHA (élu), 16 mai 2011

Annie Boilard, CRHA (élue), 27 mai 2009

Geneviève Cloutier, CRHA (élue), 15 mai 2013

M^e Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA (élue), 15 mai 2013

Valérie Tremblay, CRHA (élue), 24 mars 2011

SECTEUR UNIVERSITAIRE

Jacques Forest, CRHA (élu), 15 mai 2012

SECTEUR SYNDICAL

Amélie Ouellet, CRHA (nommée), 9 septembre 2013

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Sophie Bégin, 15 mai 2012

M^e Louise Des Ormeaux, 14 mai 2014

Mariette Lemieux-Lanthier, 23 août 2011

Jacques Richer, 5 mai 2012

Au 31 mars 2015, un poste était à pourvoir dans la région 01 – Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac Saint-Jean, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches

NOMBRE DE SÉANCES

Ordinaires	6
Extraordinaire	0

Activités du conseil d'administration

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'année :

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Élection des membres du comité exécutif
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Nomination de membres aux différents comités du conseil d'administration
- Nomination d'une déléguée substitut au Conseil interprofessionnel du Québec
- Nomination des scrutateurs
- Nomination d'un membre au poste d'administrateur représentant la région 02
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*
- Nomination des récipiendaires du titre *Fellow 2014*

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- Adoption des hypothèses budgétaires 2015-2016
- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de renouveler le mandat de la firme Demers Beaulne à titre d'auditrice indépendante pour l'exercice 2015-2016
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue d'augmenter la cotisation 2016-2017 selon l'indice des prix à la consommation

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Nomination des membres du groupe de travail sur les activités réservées
- Adoption de la résolution de soumettre des activités à l'Office des professions, susceptibles d'être réservées aux membres de l'Ordre
- Nomination d'un syndic et d'une syndique adjointe
- Nomination des membres composant le comité des équivalences
- Adoption de la résolution voulant que l'Ordre demande à l'Office des professions d'ajouter cinq diplômes à l'article 1.04 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels
- Adoption de la résolution rendant obligatoire le visionnement de la formation en ligne intitulée *La déontologie au cœur de la pratique* pour tous les nouveaux membres

Aucune décision n'a été prise approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

COMITÉS DU CA

Les quatre comités formés par le conseil d'administration de l'Ordre se sont quant à eux réunis régulièrement. Il s'agit des comités suivants :

- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Audit
- Planification stratégique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 18 juin 2015, et une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 22 septembre 2015 pour la présentation des états financiers vérifiés.

COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU CE

- Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente
- Richard Blain, CRHA
- Annie Boilard, CRHA
- M^e Gilles Rancourt, CRIA
- Mariette Lemieux-Lanthier

NOMBRE DE SÉANCES TENUES

Ordinaires	4
Extraordinaire	0

PRINCIPALE RÉOLUTION

- Délivrance d'un permis à des candidats ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'infractions criminelles qui, de l'avis motivé du comité exécutif, n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession.

Activités des autres comités

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Le comité des équivalences doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

MEMBRES DU COMITÉ

- Caroline Beaumont, CRHA
- Gisèle Boivin, CRHA
- Jocelyne Chaperon, CRHA
- Monique Landry, CRHA
- Yves Roy, CRHA
- Nathalie Tousignant, CRHA
- Andrée Mantha, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS: 12

BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Un nouveau comité des équivalences a été constitué en début d'année 2015. Au total, il a évalué 176 dossiers, et de ce nombre, 126 candidatures ont été acceptées.

De nouveaux outils d'analyse ont également été mis sur pied, entre autres pour l'étude des dossiers atypiques.

126

CANDIDATURES ACCEPTÉES



STATISTIQUES

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	12	0	11	0	1
hors du Canada	76	0	62	7	7

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	10	42
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	1	20

LES ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

L'Ordre a aussi à cœur de répondre à la nouvelle réalité socioéconomique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public. Aucune action particulière n'a été menée cette année.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions.

L'Ordre n'a reçu ni traité aucune demande de délivrance de permis temporaire, restrictif temporaire ou spécial.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 94.

L'Ordre ne traite pas de demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

Activités des autres comités

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Province de Québec	544	482	0	62

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

	Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province de Québec	265	265	0	0
	Province de l'Ontario	6	6	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	6	0	0
UE	France	13	13	0	0
	Reste de l'Union européenne	3	3	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	6	6	0	0
	Total hors du Canada	22	22	0	0

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis, ni de demande fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés.

MEMBRES DU COMITÉ

Bureau de coopération interuniversitaire
Yves Hallée
Carole Lamoureux

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
Virginie Bronsard, CRHA (présidente)
Daniel Jolin, CRHA

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Marie-Claude Riopel

NOMBRE DE RÉUNIONS: 3

BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a rendu un avis favorable à l'ajout de cinq diplômes de baccalauréat en administration des affaires avec concentration en gestion des ressources humaines à l'article 1.04 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Pour rendre son avis, le comité a effectué des recherches afin de s'assurer que ces programmes sont équivalents aux cinq diplômes qui donnent directement accès à l'Ordre. Il a également vérifié que tous les champs de pratique de la profession sont couverts par ces programmes et qu'ils préparent adéquatement les diplômés à exercer la profession.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MANDAT DU COMITÉ

Le comité doit décider du contenu du guide de formation continue destiné aux membres et prendre position quant aux activités à préapprouver ou non.

MEMBRES DU COMITÉ

- Pearl Bailey, CRHA
- Nathalie Blain, CRHA
- Louise Bourget, CRHA
- Jacques Gascon, CRHA
- Paul Langevin, CRHA
- Jocelyne Lussier, CRIA
- Guy Michaud, CRIA
- Louise Morin, CRIA
- Claude Paquet, CRHA
- Rémy Tondreau, CRHA
- Valérie Tremblay, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS:
4

ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES PAR L'ORDRE

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL 2014-2015

À l'exception de la formation sur la déontologie, aucune des formations dont on a tenu compte dans le tableau suivant n'est obligatoire, mais chacune peut être considérée dans le cadre de l'exigence, pour le membre, de cumuler 60 heures de formation par période de 3 ans.

Type de formation	Nombre de formations offertes	Nombre d'heures reconnues aux fins du programme de formation continue	Nombre de membres CRHA et CRIA présents à l'une ou l'autre activité
Colloques et rendez-vous	11	49	1086
Congrès	1	11	804
Webinaires, classes virtuelles et formations en ligne	44	167	11 173
Formations en salle	124	664	5574
Formation obligatoire sur la déontologie (en ligne)	1	2*	6463
Groupes de discussion	35	672	488

*La formation obligatoire sur la déontologie a été bonifiée en cours d'année. Comptant auparavant pour une heure, elle compte depuis septembre pour deux heures de formation continue.

Activités des autres comités

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

- Sylvio Côté, CRIA
- Salima Hamouche, CRHA
- Philippe Lévesque-Groseau, CRHA
- Gilles Normandeau, CRHA
- Rossana Pettinati, CRHA
- Pierre-Alain Rey, CRHA

INSPECTEUR

NOMBRE DE RÉUNIONS:
2

NOTE À PROPOS DU PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE DE LA PROFESSION

Le programme cette année se voulait pilote. En effet, le processus a été entièrement revu pour le rendre conforme au *Guide des compétences des CRHA et CRIA*. Il a aussi été modernisé afin de l'adapter à la réalité de pratique des membres.

C'est par ailleurs dans l'objectif d'ajouter de la valeur au processus et d'impliquer davantage le membre dans son déroulement, afin qu'il ait tous les outils à sa disposition pour améliorer sa pratique, que le programme a été revu.

Le comité a d'abord rencontré les membres ayant déjà participé au programme pour savoir comment le processus a été vécu et comment il pouvait être amélioré. Le comité a également sondé d'autres membres sur leur perception de l'inspection professionnelle. Cela a été réalisé par l'entremise de groupes de réflexion et le résultat s'est traduit par une approche beaucoup plus proactive et même interactive.

Ainsi, un rapport plus complet est désormais produit pour chaque membre ayant reçu une visite d'inspection et comporte, en plus des recommandations usuelles, les éléments suivants :

- Des suggestions d'amélioration de la pratique.
- Des outils : articles, formations, capsules vidéo et livres directement liés aux pistes d'amélioration suggérées.

Ces changements ont été rendus possibles grâce à d'importantes améliorations techniques apportées à la plateforme informatique avec laquelle les dossiers sont gérés.

En outre, une vérification de la déclaration des heures de formation suivies dans le cadre du programme de formation continue est faite lors de la visite d'inspection.

BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au total, 13 membres ont été visés par le programme cette année, tous en entreprise.

L'Ordre a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations portent sur la tenue des dossiers et la sécurisation des documents de nature confidentielle.

Les suggestions d'amélioration de la pratique, quant à elles, ont surtout été émises pour les champs de la gestion de la dotation et de l'exercice du rôle de professionnel.

Vérification	Nombre
Membres visités	13
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	13
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	13

Aucune enquête sur la compétence d'un membre n'a été menée en 2014-2015.

Le CIP n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l'obliger aux deux à la fois.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

SYNDIC

Gilbert Rousseau, CRHA

SYNDIQUES ADJOINTES

Chantal Giroux, CRHA
Ginette Morin, CRHA

ACTIVITÉS DES SYNDICS

Au cours de l'exercice 2014-2015 :

- neuf dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- huit dossiers faisaient toujours l'objet d'une enquête au 31 mars 2015;
- deux demandes ont été retirées par les demandeurs;
- aucun dossier n'a été transmis à l'inspection professionnelle;
- aucun dossier n'a fait l'objet d'une plainte au conseil de discipline.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	16
Total des membres visés par ces dossiers	16
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	8

Décisions	Nombre
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	9

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

- M^e Marc-André Robert, CRIA (président)
- Luc Blais (nommé par l'Office des professions)
- Yvan O'Connor, CRHA
- François Boyer, CRHA
- Christyne St-Onge, CRHA
- Chantal Lamoureux, CRHA

NOMBRE DE RÉUNIONS:
2

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Demandes d'avis	Nombre
Reçues	2
Présentées hors délai	0

Deux avis ont été rendus par le comité de révision concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Activités des autres comités

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL

- M^e Pierre Linteau, président
- Yvan Bujold, CRIA
- Benoit Fillion, CRIA
- M^e Karl Jessop, CRIA
- Pierre Lefebvre, CRHA
- Linda Lepage, CRIA
- Michel Plante, CRIA
- M^e Nicole Bouchard, secrétaire

MANDAT

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic et les syndics adjoints ou par toute autre personne, contre un conseiller en ressources humaines et en relations industrielles à la suite d'une infraction aux dispositions du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune plainte disciplinaire n'a été portée devant le conseil de discipline. Le conseil a tenu deux audiences sur culpabilité et sanction pour instruire un dossier et a rendu une décision sur culpabilité et sanction.

À la fin de l'exercice, le conseil n'était saisi d'aucune plainte.

DÉCISION DU CONSEIL

DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION  1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

AMENDE PAR CHEF  1 PAIEMENT DES DÉBOURSÉS  1

NOMBRE DE MEMBRES
DU CONSEIL AYANT SIÉGÉ  3

NOMBRE D'AUDIENCES
DU CONSEIL  2

DOSSIER ACTIF DU CONSEIL
AU DÉBUT DE L'EXERCICE  1

DOSSIER FERMÉ
AU COURS DE L'EXERCICE  1

DOSSIER OUVERT
AU COURS DE L'EXERCICE  0

Il y a eu une plainte dont l'audience a été complétée par le conseil, qui visait une infraction à l'article 74 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

NOMBRE DE DÉCISIONS
DU CONSEIL RENDUES
DANS LES 90 JOURS
DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ  1

USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9833	1 000 000 \$	5 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions.

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

États financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 14

États financiers



Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L./LLP
1800, avenue McGill College, bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3A 3J6
T 514.878.9631 F 514.874.0319
demersbeaulne.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 1 septembre 2015

⁽¹⁾ CPA auditeur, C.A., permis de comptabilité publique n° A120585

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars 2015

					2015	2014
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits (note 14)						
Cotisations et admissions	5 031 177	-	195 091	-	5 226 268	5 331 492
Activités professionnelles et sociales	4 318 311	-	-	-	4 318 311	4 038 925
Ristourne de l'assureur	-	29 569	-	-	29 569	28 623
Revenus de subventions	47 600	-	-	-	47 600	55 100
Revenus de placements	341 419	3 433	25 708	3 335	373 895	398 137
	9 738 507	33 002	220 799	3 335	9 995 643	9 852 277
Charges (note 14)						
Activités professionnelles et sociales	4 082 793	-	-	-	4 082 793	4 223 588
Frais généraux et d'administration	4 195 522	-	-	821	4 196 343	3 620 509
Relations publiques	723 349	-	-	-	723 349	1 073 292
Inspections et affaires réglementaires	438 463	-	-	-	438 463	464 382
Assurances responsabilité professionnelle	-	-	105 672	-	105 672	102 290
	9 440 127	-	105 672	821	9 546 620	9 484 061
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	298 380	33 002	115 127	2 514	449 023	368 216
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	332 963	-	-	4 608	337 571	137 341
Excédent des produits sur les charges	631 343	33 002	115 127	7 122	786 594	505 557

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

État de l'évolution des actifs nets
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

3

	Fonds général					Fonds de défense en matière déontologique	2015	2014
	Investis en immobilisations	Non grevé d'affectation	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Total		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde de fonds au début	549 166	1 225 663	181 622	981 995	150 000	3 088 446	2 582 889	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(205 783)	837 126	33 002	115 127	7 122	786 594	505 557	
Investissement en immobilisations	224 142	(224 142)	-	-	-	-	-	
Virement interfonds (note 11)	-	-	(32 056)	32 056	-	-	-	
Solde de fonds à la fin	567 525	1 838 647	182 568	1 129 178	157 122	3 875 040	3 088 446	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

État de la situation financière
Au 31 mars 2015

4

	Fonds général		Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	Total	Total
Actif à court terme							
Encaisse	709 492	150 000	1 130 468	7 827	-	1 997 787	1 364 811
Fonds de gestion de trésorerie (note 3)	1 551 981	-	-	-	-	1 551 981	1 802 053
Débiteurs (note 4)	714 486	29 569	-	1 328	-	745 383	743 039
Frais payés d'avance	239 849	-	-	-	-	239 849	43 962
Interfonds, sans intérêts	-	2 999	-	-	-	-	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	98 381	-	-	-	-	98 381	66 437
Placements (note 5)	3 314 189	182 568	1 130 468	9 155	4 633 381	4 020 302	4 830 688
Immobilisations corporelles (note 6)	442 425	-	-	147 967	442 425	294 377	294 377
Actifs incorporels (note 7)	213 050	-	-	-	213 050	352 165	352 165
	8 833 627	182 568	1 130 468	157 122	10 300 786	9 497 532	9 497 532
Passif à court terme							
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	-	-	-	-	-	-	405 757
Créditeurs (note 9)	1 093 932	-	-	-	-	1 093 932	913 489
Produits reportés (note 10)	5 031 622	-	-	-	-	5 031 622	4 941 647
Interfonds, sans intérêts	1 709	-	1 290	-	-	-	-
	6 127 263	-	1 290	-	6 125 554	6 260 893	6 260 893
Loyer reporté	212 242	-	-	-	212 242	50 817	50 817
Avantages incitatifs relatifs au bail	87 950	-	-	-	87 950	97 376	97 376
	6 427 455	-	1 290	-	6 425 746	6 409 086	6 409 086
Actif net							
Investis en immobilisations	567 525	-	-	-	-	567 525	549 166
Non grevé d'affectations	1 838 647	-	-	-	-	1 838 647	1 225 663
Affecté aux bénéfices d'assurances	-	182 568	1 129 178	157 122	-	1 468 868	1 313 617
	2 406 172	182 568	1 129 178	157 122	3 875 040	3 088 446	3 088 446
	8 833 627	182 568	1 130 468	157 122	10 300 786	9 497 532	9 497 532

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur

 administrateur

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2015

5

	2015	2014
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	786 594	505 557
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	141 195	70 425
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(337 571)	(137 341)
Amortissement des immobilisations corporelles	74 014	60 268
Perte (gain) sur la disposition de placements	(130 199)	(190 903)
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	(9 426)	(9 426)
Amortissement du loyer reporté	(24 490)	(8 163)
Augmentation de loyer reporté	185 915	58 171
	686 032	348 588
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	72 187	(453 762)
	758 219	(105 174)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 270 543)	(4 231 454)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(222 062)	(124 919)
Produit sur la cession de placements	1 525 127	3 710 321
Acquisition d'actifs incorporels	(2 080)	(422 590)
	30 442	(1 068 642)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	788 661	(1 173 816)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 761 107	3 934 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 549 768	2 761 107
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 997 787	1 364 811
Fonds de gestion de trésorerie	1 551 981	1 802 053
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	-	(405 757)
	3 549 768	2 761 107

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2015

6

1. Description de l'organisme

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le Code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 \$ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler les fonds aux fins d'assurances responsabilités professionnelles.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accumuler des fonds en vue de soutenir les membres qui ont subi un préjudice ou des dommages, engagé des dépenses, perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre l'un ou l'autre des devoirs prévus au Code de déontologie des CRHA et des CRIA ou pour avoir dénoncé un membre qui enfreint le Code de déontologie.

Avantages incitatifs relatifs au bail et loyer reporté

Le loyer reporté est constitué de loyers gratuits. Le loyer reporté et les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié jusqu'en novembre 2023.

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

7

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et indépendante et que l'Ordre utilise ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des obligations cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds de gestions de trésorerie, des comptes clients, des subventions à recevoir, du distributeur et de la ristourne de l'assureur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des obligations et des actions de sociétés cotées en bourse.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des produits

Les revenus de développement professionnel et d'activités sociales sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues ou facturées avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

8

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Fonds de gestion de la trésorerie

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Au 31 mars 2015, ces fonds portent intérêt à des taux variant de 0,75 % à 1,00 % (1,3 % en 2014).

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

9

4. Débiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients	499 285	567 715
Provision pour mauvaises créances	(7 170)	(7 547)
Intérêts courus	26 822	20 821
Subventions	10 532	4 783
Distributeur	186 345	128 644
Ristourne de l'assureur	29 569	28 623
	745 383	743 039

5. Placements

	2015	2014
	\$	\$
Encaisse à taux progressif	-	397 803
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 % à 5,75 %, échéant entre juin 2016 et juin 2037	566 373	582 346
Obligations de la province de l'Ontario, 3,50 % à 6,50 %, échéant entre juin 2019 et juin 2035	392 952	270 354
Obligations corporatives, 2,20 % à 7,05 %, échéant entre juin 2014 et juin 2103	1 313 229	1 033 558
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, échéant en juin 2037	152 926	130 588
Obligations de la province du Québec, 3,50 % à 5,75 %, échéant entre décembre 2020 et décembre 2036	186 333	88 154
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	662 026	627 068
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars US	1 836 472	1 767 254
	5 110 311	4 897 125
Placements réalisables au cours du prochain exercice	98 381	66 437
	5 011 930	4 830 688

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

10

6. Immobilisations corporelles

	2015		Valeur nette	2014
	Coût	Amortissement cumulé		
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	366 027	279 579	86 448	74 579
Matériel informatique	188 504	186 715	1 789	3 762
Améliorations locatives	676 277	322 089	354 188	216 036
	1 230 808	788 383	442 425	294 377

7. Actifs incorporels

	2015		Valeur nette	2014
	Coût	Amortissement cumulé		
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	445 706	232 656	213 050	352 165
Portail RHRI	150 000	150 000	-	-
	595 706	382 656	213 050	352 165

8. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,99 %. Au 31 mars 2015, la marge de crédit n'est pas utilisée.

9. Crédoiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	280 694	197 144
Salaires et vacances à payer	360 202	389 418
Sommes à remettre à l'État	28 909	28 071
Taxes de vente	371 072	280 916
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	53 055	17 940
	1 093 932	913 489

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

11

10. Produits reportés

	2015	2014
	\$	\$
Cotisations	4 352 758	4 067 360
Inscriptions et colloque	69 075	60 042
Congrès	323 843	350 259
Abonnements à la revue Effectif	3 579	2 900
Programme de développement professionnel	277 238	431 266
Offres d'emploi	5 129	29 820
	5 031 622	4 941 647

11. Virement interfonds

Conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur et au revenu d'intérêts générés par le fonds, soit 32 056 \$, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'ordre à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

12

12. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 mars 2015, les actifs et les passifs incluent les montants suivants libellés en devises étrangères :

	2015		2014	
	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	77 381	61 011	13 076	11 830
Placements	1 838 937	1 449 923	1 767 254	1 598 891

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'ordre à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'ordre à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'Ordre est principalement exposé au risque de prix en raison de ses placements en actions cotés en Bourse.

L'Ordre effectue une surveillance constante des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation afin d'être en mesure de respecter ses engagements liés à des passifs financiers.

États financiers

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

13

13. Engagements contractuels

a) L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux, à verser un montant de 4 782 366 \$ d'ici à 2024. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2016	614 565
2017	620 905
2018	554 812
2019	524 943
2020 et suivantes	2 467 141

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats pour de l'hébergement informatique, à verser un montant de 239 232 \$ d'ici à 2018. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2016	102 528
2017	102 528
2018	34 176

14. Information sur les résultats

	2015	2014
	\$	\$
Les produits incluent :		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	259 591	220 191
Gain sur la disposition de placements	130 199	190 903
Cotisations reportées 2012-2013 pour 50e anniversaire	-	250 000
Les charges incluent :		
Amortissement - avantages incitatifs relatifs au bail	(9 426)	(9 426)
Amortissement - immobilisations corporelles	74 014	60 268
Amortissement - actifs incorporels	141 195	70 425
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	259 591	220 191
Intérêts et frais bancaires	6 390	4 777
Charge de retraite - direction générale	19 383	18 782
Amortissement - loyers reportés	(24 490)	(8 163)

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2015

14

15. Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (la Fondation) du fait de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation a été créée pour contribuer à l'avancement de l'éducation dans le domaine du développement et de la gestion des ressources humaines et d'éduquer le public en ce qui concerne le développement de la gestion des ressources humaines dans les organisations. L'Ordre fournit à titre gracieux des services d'administration et de comptabilité. La Fondation est constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, et elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Merci!



ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7

☎ 514 879-1636 ou 1 800 214-1609 📠 514 879-1722 @info@portailrh.org

PORTAILRH.ORG